

rales, ainsi que les banques commerciales et les autres organismes de crédit à veiller à ce que la stratégie de gestion de la dette qui s'est élaborée au fil des années soit pleinement appliquée et prise en considération, aussi bien quand ils appliqueront les diverses mesures mises au point pour apporter des solutions efficaces, équitables, propices au développement et durables au problème que soulèvent l'encours et le service de la dette extérieure des pays en développement que quand ils examineront la nécessité de prendre des mesures supplémentaires et novatrices pour alléger substantiellement la charge que constituent pour ces pays l'encours et le service de leur dette;

21. *Considère* que la communauté internationale doit aider d'urgence les pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus endettés, à mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer leurs efforts de développement et considère en outre que des solutions efficaces, équitables, propices au développement et durables du problème que constituent l'encours et le service de la dette extérieure des pays en développement pourraient contribuer à libérer des ressources intérieures et à appuyer les efforts de développement de ces pays, en particulier dans le domaine du développement social;

22. *Engage* la communauté internationale, notamment les institutions compétentes, à tirer parti de l'impulsion donnée par les différentes réunions consacrées aux questions relatives à la dette et à tenir compte du problème de la dette extérieure et du service de la dette des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, dans l'élaboration d'un agenda pour le développement;

23. *Engage également* la communauté internationale, y compris les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, ainsi que le secteur privé à prendre d'urgence des mesures en vue de l'application des engagements, accords et décisions issus des grandes conférences des Nations Unies et réunions au sommet qui se sont tenues depuis le début des années 90 sur le thème du développement, en s'attaquant notamment, lorsqu'il y a lieu, au problème de la dette extérieure;

24. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante et unième session de l'application de la présente résolution.

96<sup>e</sup> séance plénière  
20 décembre 1995

### 50/93. Sources de financement du développement

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, qui figure en annexe à sa résolution S-18/3 du 1<sup>er</sup> mai 1990, et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui figure en annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990,

*Rappelant* sa résolution 45/234 du 21 décembre 1990, concernant le respect des engagements et l'application des politiques convenus dans la Déclaration,

*Rappelant également* sa résolution 48/187 du 21 décembre 1993, notamment sa décision de continuer à étudier la ques-

tion du financement du développement et des sources potentielles de ce financement,

*Décide* d'examiner à sa cinquante-deuxième session la question de la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement et prie le Secrétaire général de lui présenter à cette session un rapport sur les questions de fond, comprenant notamment une analyse de l'interdépendance des différents facteurs et de la coordination nécessaire, qui servira de base à l'examen détaillé de la question du financement du développement et des sources potentielles de ce financement.

96<sup>e</sup> séance plénière  
20 décembre 1995

### 50/94. Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* sa résolution 49/107 du 19 décembre 1994, relative au programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquantième session, un rapport sur l'application de cette résolution,

*Réaffirmant également*, en particulier, le paragraphe 2 de sa résolution 49/107,

*Insistant* sur le fait qu'il est plus urgent que jamais de favoriser l'industrialisation, clef du progrès des pays en développement, et sur l'importance du rôle joué par les organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, où des réformes sont en cours, et rappelant les déclarations faites par le Groupe des 77<sup>10</sup>, le Mouvement des pays non alignés<sup>11</sup> et l'Organisation de l'unité africaine<sup>12</sup> les 29 septembre, 20 octobre et 28 juin 1995, respectivement, au sujet du rôle essentiel qui incombe à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à cet égard,

*Consciente* de la nécessité d'intensifier la coopération entre les pays africains, les organismes des Nations Unies et les autres institutions financières bilatérales et multilatérales, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales africaines, pour la mise en œuvre du programme de la deuxième Décennie,

*Consciente également* de l'importance du rôle de l'industrialisation dans la promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable en Afrique dans le contexte du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90<sup>13</sup>,

*Consciente en outre* de l'importance de la coopération intercontinentale, interrégionale, régionale et sous-régionale pour la mise en œuvre du programme de la deuxième Décennie,

*Notant* les profondes conséquences que les changements radicaux intervenus dans l'environnement international, notamment la conclusion des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, ont sur la coopération pour

<sup>10</sup> A/50/518, annexe, par. 48.

<sup>11</sup> Voir A/50/752-S/1995/1035, annexe V; voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquantième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1995*, document S/1995/1035.

<sup>12</sup> Voir A/50/647, annexe II.

<sup>13</sup> Résolution 46/151, annexe, sect. II.

le développement et sur l'exécution du programme de la deuxième Décennie et prenant note de la nécessité d'agir de manière concertée aux niveaux national et international pour permettre aux pays africains de faire face aux problèmes posés par l'évolution récente du commerce international et de tirer pleinement parti des possibilités qu'elle leur offre, entre autres considérations, ainsi que du rôle qui incombe à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à cet égard,

*Soulignant* qu'il faut continuer de mobiliser, par des initiatives nationales et internationales, les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de la deuxième Décennie, notamment en instaurant un climat propre à favoriser les investissements étrangers directs, le développement du secteur privé, les petites et moyennes entreprises et l'accès aux marchés,

*Considérant* que les pays africains doivent utiliser plus efficacement leurs ressources humaines et financières au cours du processus d'industrialisation,

*Prenant note en les appréciant* des diverses initiatives prises et réunions tenues aux niveaux régional et sous-régional, dont la Conférence des ministres de l'industrie des pays africains, tenue à Gaborone du 6 au 8 juin 1995, et de la contribution de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui a convoqué et organisé des réunions sur l'investissement industriel axées sur la mise en œuvre du programme de la deuxième Décennie,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1993-2002)<sup>14</sup>;

2. *Souligne* l'importance de la coopération en matière de développement industriel ainsi que de l'existence d'un climat positif, favorable aux investissements et aux affaires, pour promouvoir l'expansion, la diversification et la modernisation des moyens de production dans les pays en développement;

3. *Demande* aux organismes des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Commission économique pour l'Afrique, à l'Organisation de l'unité africaine et à tous les autres partenaires du développement de continuer à participer activement et de façon plus décisive à l'exécution du programme de la deuxième Décennie, en gardant à l'esprit les engagements pris à cet égard dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90;

4. *Encourage* les gouvernements des pays d'Afrique à renforcer les comités nationaux de la deuxième Décennie de manière à pouvoir suivre efficacement l'exécution du programme de celle-ci et à définir des politiques efficaces qui leur permettront de répondre aux défis et aux exigences que comporte l'évolution de l'environnement national et international dans lequel se situe l'industrialisation et de tirer parti des possibilités qu'elle offre;

5. *Souligne* que l'aide technique et financière des organismes des Nations Unies et des sources bilatérales et multilatérales reste nécessaire pour épauler les efforts déployés par les pays africains pour réaliser les objectifs de la deuxième

Décennie, les pays africains devant, pour leur part, renforcer leur coopération dans les domaines de la politique industrielle, de la création d'institutions, de la mise en valeur des ressources humaines, de la technologie et de l'investissement;

6. *Prie* l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de faciliter l'échange d'informations entre gouvernements des pays africains sur les activités réalisées sur le plan national, dans le cadre de l'exécution du programme de la deuxième Décennie, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et avec l'aide des partenaires bilatéraux et multilatéraux, afin de contribuer ainsi à la préparation des rapports que le Secrétaire général présentera par la suite sur l'exécution de ce programme;

7. *Demande* à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, à la Commission économique pour l'Afrique et à l'Organisation de l'unité africaine de renforcer leur soutien et de coordonner leurs activités en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines pour l'industrie, afin de rendre le secteur industriel de l'Afrique plus concurrentiel face à la mondialisation de la production et à l'accroissement des courants commerciaux, technologiques et financiers qui lui est lié;

8. *Prie* le Secrétaire général, agissant en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, de prendre en considération l'exécution du programme de la deuxième Décennie lorsqu'il préparera l'examen à mi-parcours, qui aura lieu en 1996, du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90;

9. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-deuxième session un rapport sur l'application de la présente résolution.

96<sup>e</sup> séance plénière  
20 décembre 1995

## 50/95. Commerce international et développement

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement<sup>15</sup> dans les pays en développement<sup>16</sup>, la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90<sup>13</sup>, le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés<sup>17</sup>, l'Engagement de Carthagène<sup>4</sup>, Action 21<sup>18</sup>, ainsi que les divers textes ayant fait l'objet d'un accord et issus de conférences qui offrent un cadre général pour promouvoir une croissance économique soutenue et un développe-

<sup>15</sup> Résolution S-18/3, annexe.

<sup>16</sup> Résolution 45/199, annexe.

<sup>17</sup> *Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 3-14 septembre 1990 (A/CONF.147/18)*, première partie.

<sup>18</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 [A/CONF.151/26/Rev.1 (Vol. I et Vol. I/Corr.1, Vol. II, Vol. III et Vol. III/Corr.1)]* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.*

<sup>14</sup> A/50/487.